



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE PREUILLY/CLAISE
Projet de création

Séance ordinaire du jeudi 22 octobre 2020 – Délibération n° 9

Monsieur le Président rappelle que la société SASU Total Quadran a déposé en février 2020 un Permis de Construire pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol comprenant les structures métalliques pour les 20 400 panneaux qui seront installés pour une puissance totale de 8 074 kWc, deux transformateurs extérieurs, un poste de livraison et la pose d'une clôture et d'un portail. Or, conformément aux articles L 421-1, R 421-1 et R 421-2 du Code de l'Urbanisme, les installations de parcs photovoltaïques de puissance supérieure à 250 KWc sont soumises au dépôt d'un Permis de Construire.

De même, l'article R. 122-8 du Code de l'Environnement prévoit que soient soumis à la procédure d'étude d'impact les « travaux d'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est supérieure à deux cent cinquante kilowatts » Enfin, l'article R. 123-1 du Code de l'Environnement prévoit la réalisation d'une enquête publique pour les « travaux d'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est supérieure à deux cent cinquante kilowatts ».

L'instruction du Permis de Construire est faite par les services de l'Etat qui sollicitent dans le cadre de la procédure et conformément aux articles L122-1 V et R122-7 du Code de l'Environnement les collectivités intéressées (les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire).

Le projet se situe à Preuilly-sur-Claise sur un site fermé qui comprend 3,5 ha de friche industrielle de l'ancienne menuiserie Dennerly, 5,15 ha d'espace agricole exploité pour du fourrage et un peu plus d'1,5 ha de boisements spontanés et de haies. Une mise en compatibilité du PLU a été faite par la commune en janvier 2020 pour pouvoir accueillir le projet de parc au sol sur l'ensemble du périmètre du projet.

Le projet prévoit la destruction de tous les bâtiments industriels à l'exception d'une maison de caractère à l'entrée du site. L'enlèvement de l'ensemble des déchets à l'abandon, la réfection d'une partie du mur d'enceinte (du côté de la chapelle de tous les saints), la pose d'un grillage et d'un portail en bois. Des travaux de coupe et de débroussaillage des boisements spontanés et l'arrachage d'une haie séparant les deux parcelles agricoles.

Des mesures compensatoires devraient être mises en place avec notamment la préservation de stations écologiques pour des espèces avifaunes et chiroptères, la conservation de la quasi-totalité des haies, de nouvelles plantations et la densification de certains secteurs dans le cadre de l'insertion paysagère du site dans son environnement proche, la mise en place de pâturages ovins et de ruches, des compensations pour la consolidation de l'économie agricole du territoire...

Monsieur le Président précise que ce projet permet de résorber une friche industrielle durable sur la commune de Preuilly-sur-Claise et répond de manière efficace aux objectifs de production d'énergie renouvelable inscrite dans le Plan Climat de la Communauté de Communes. Il sera le second parc photovoltaïque du territoire après celui de Descartes.

Vu les articles L122-1 V et R122-7 du Code de l'Environnement,

Vu la demande de Permis de Construire n° PC03718919H0001 déposée par la SASU Total Quadran en février 2020,

**Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire,
par délibération prise à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'emprise de la friche Dennery à Preuilley-sur-Claise.
- **AUTORISE** le Président à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Loches, le 22 octobre 2020
Réf. Photovoltaïque Preuilley – Projet création

Pour extrait conforme
le Président de Loches Sud Touraine

Gérard HENault

Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE
12, Avenue de la Liberté
37600 LOCHES
Tél : 02 47 91 19 20 - Fax : 02 47 91 60 28

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 18H Salle des fêtes de YZEURES-SUR-CREUSE

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON	ABILLY
Jean-Jacques MEUNIER	AZAY-SUR-INDRE
François LION	BARROU
Madeleine LAROCHE – Philippe MÉREAU - Sophie METADIER	BEAULIEU-LES-LOCHES
Michel ALONSO	BEAUMONT-VILLAGE
Jean-Claude GALLAND	BETZ-LE-CHATEAU
Alain GUERIN	BOSSAY-SUR-CLAISE
Charlie GILLET	BOURNAN
Marc de BECDELIEVRE	BOUSSAY
Thierry BUSSONNAIS	BRIDORE
Dominique MAURICE	CHAMBON
Nathalie BARRANGER – Frédéric VAILLANT	CHAMBOURG-SUR-INDRE
Françoise CHAPERON	CHANCEAUX-PRES-LOCHES
Serge GERVAIS	CHARNIZAY
Marie-Thérèse BRUNEAU	CHAUMUSSAY
Pascal DUGUÉ	CHÉDIGNY
Etienne ARNOULD	CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
Jean-Paul GAULTIER	CIRAN
Patrick MERCIER	CIVRAY-SUR-ESVES
Pascal DEBAUD - Jacqueline HUCHET	CORMERY
Alain ROCHER	CUSSAY
M. COLLIN LOUAULT – Monique GONZALEZ – Jean MOREAU	DESCARTES
Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE - Bruno MEREAU	DESCARTES
Gérard HENAULT	FERRIERE-LARCON
Franck PAINEAU	FERRIERE SUR BEAULIEU
Henri ALFANDARI – Catherine MERLET	GENILLÉ
Alain MOREVE	LA CELLE-GUENAND
Yannick PEROT	LA CELLE-SAINT-AVANT
Martine TARTARIN	LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
Franck HIDALGO	LA GUERCHE
Christophe LE ROUX	LE GRAND PRESSIGNY
Christophe ADJADJ	LE LIEGE
Eric DENIAU	LE LOUROUX
Jean-François CRON	LE PETIT-PRESSIGNY
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER	LIGUEIL
Marc ANGENAULT – Patrick FOLOPPE – Louis TOULET	LOCHES
Adrien PAINCHAULT - Anne PINSON – M-Nicole SUZANNE	LOCHES
Nisl JENSCH	LOCHÉ-SUR-INDROIS
Anaïs AVRIL	LOUANS
Bernard PIPEREAU	MANTHELAN
Gérard DUBOIS	MARCÉ-SUR-ESVES
Frédéric GAULTIER	MONTRÉSOR
Dominique COINTRE	NEUILLY-LE-BRIGNON
Eric MOREAU	NOUANS-LES-FONTAINES
Dominique FRELON	PAULMY
Bernard GAULTIER - Annie PUSSIOT-CRAVATTE	PERRUSSON
Jean-Paul CHARRIER	PREUILLY-SUR-CLAISE
Loïc BABARY – Christine BEFFARA	REIGNAC-SUR-INDRE
Francis BAISSON	SAINT-FLOVIER
Patrick PASQUIER	SAINT-HIPPOLYTE

Joël PINGUET
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Pascal REAU
Régine REZEAU
Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Michel DUGRAIN
Gérard MARQUENET
Maryse GARNIER
Jean-Marie VANNIER
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SAINT-SENOCH
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VARENNES
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Bernard MEREAU à Charlie GILLET
Gilles CHAPOTON à Gérard DUBOIS
Valérie GERVES à Marc ANGENAULT
Chantal JAMIN à Anne PINSON
Frédérique LACAZE à Louis TOULET
Didier RAAS à Patrick FOLOPPE
Marie-Eve MILLON à Bernard PIPEREAU
Marie RONDWASSER à Eric DENIAU
Jacky CHARBONNIER à Eric MOREAU
Jean-Louis ROBIN à Elisabeth VIALLES

BOSSÉE
DRACHÉ
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHES
MANTHELAN
MOUZAY
ORBIGNY
TAUXIGNY-ST BAULD

Excusés – Absents :

Laurent CHARBONNEAU
Pascale MOREL
Jean-Louis DUMORTIER
Régis GIRARD
Loïc COUQUILLOU
Jean-Luc BUSIN
Gilbert SABARD
Yannick PINON
Patrick BOURDAIS
Caroline KRIER
Vincent MEUNIER

BOSSÉE
BRIDORÉ
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
MOUZAY
ORBIGNY
SENNEVIERES
VILLEDOMAIN

Nathalie HARLE

Trésorière

Assistaient en outre à la réunion :

François BONNEAU
Sophie AUCONIE
Pierre LOUAULT

Pdt de la Région Centre-Val de L
Députée
Sénateur

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Nathalie HUNAUULT, Assistante
Dominique BOUGUET, DGA
Gilles CHAFFOIS, DGA
Patrice GASSER, DGA
Michaël MOREL, DGA
Bertrand LETOURNEUX, DGA
Yoann RAPPENEAU, DGA

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Madame Elisabeth VIALLES a été élue secrétaire de séance.